

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 03 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2026_16

Objet : Acquisition d'une parcelle sur la commune de l'Isle Jourdain pour la mise en place d'une bâche - Budget Eau

Date de la convocation : 25/02/2026

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 24 (96%)

Nombre d'élus en distanciel : 1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 0

Nombre de droits de vote : 24 (96%)

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MALLET

Étaient présents : (25)

Dans la salle Vienne (24) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN

Monsieur Dominique DABADIE

Monsieur Joël DORET

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Jean-Pierre JAGER

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Gilles MORISSEAU

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Claude SERGENT

Madame Evelyne AZIHARI

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Alain GUILLON

Monsieur Bernard HENEAU

Monsieur Gilbert JALADEAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Monsieur Frédy POIRIER

Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Thierry TRIPHOSE

En distanciel (1):

Monsieur Philippe PATEY

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération D16122025_02 du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 de la commune de l'Isle-Jourdain portant sur l'autorisation de signature d'une promesse de vente d'un terrain à Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 modifiée portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de la mise en place d'une bache sur la commune de l'Isle-Jourdain.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Syndicat a démarré une étude diagnostique du système AEP en 2021 avec le cabinet IRH et a défini un Schéma directeur AEP en 2023. Le 3 octobre 2025 et le 16 décembre 2025 Eaux de Vienne a présenté le projet de mise en place d'une nouvelle bache AEP de 750 m³ à la commune de l'Isle-Jourdain, laquelle a donné son accord pour la cession de la parcelle.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une surface de terrain approximative de 1000 m², sur laquelle sera implantée le futur ouvrage.

Par délibération du 16 décembre 2025, la commune de l'Isle-Jourdain, propriétaire accepte de céder une telle surface (1000 m²), à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti, identifiée au cadastre section AO 003, d'une contenance totale de 57 822 m² située Place de l'ancienne gare sur la commune de l'Isle Jourdain moyennant le prix de 500 €, soit 0,5 €/m² (cf. plan en annexe).

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition, moyennant la somme de 500 €, d'une surface de 1000 m² correspondant au cadastre section AO 003, située sur la commune de l'Isle-Jourdain;
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl Notaccords (Maître Guillaume CARRE), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux, dont les frais d'acte estimés à 500 € seront à la charge d'Eaux de Vienne ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Le secrétaire de séance

Michel MALLET

Le Président



Rémy COOPMAN

